

**RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE POUR L’OBJECTIF  
«COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE»  
PARTIE A**

**IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE**

CCI	2014TC16RFCB041
Intitulé	(Interreg V-A) FR-CH - France-Switzerland
Version	2017.0
Date d’approbation du rapport par le comité de suivi	24 mai 2018

<b>IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>1</b>
<b>2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT N° 1299/2013] .....</b>	<b>4</b>
INFORMATIONS CLÉS SUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION POUR L'ANNÉE CONCERNÉE, NOTAMMENT SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS, EN RELATION AVEC LES DONNÉES FINANCIÈRES ET LES DONNÉES RELATIVES AUX INDICATEURS. .4	
<b>3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE.....</b>	<b>7</b>
3.1 VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION .....	7
3.2 INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....	10
AXES PRIORITAIRES, À L'EXCLUSION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE .....	10
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - AXE 1.1A .....	10
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - AXE 1.1A.1 .....	11
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - AXE 1.1B .....	12
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - AXE 1.1B.2 .....	13
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - AXE 2.6C .....	14
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - AXE 2.6C.3 .....	15
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - AXE 2.6C.4 .....	16
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - AXE 2.6E .....	17
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - AXE 2.6E.5 .....	18
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - AXE 3.7C .....	19
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - AXE 3.7C.6 .....	20
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - AXE 3.7D .....	21
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - AXE 3.7D.7 .....	22
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - AXE 4.8C .....	23
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - AXE 4.8C.8 .....	24
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - AXE 4.8E .....	25
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - AXE 4.8E.9 .....	26
AXES PRIORITAIRES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE .....	27
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - AXE 5.ASSISTANCE TECHNIQUE .....	27
3.3 TABLEAU 3: INFORMATIONS SUR LES VALEURS INTERMÉDIAIRES ET CIBLES DÉFINIES DANS LE CADRE DE PERFORMANCE .....	28
3.4. DONNÉES FINANCIÈRES .....	30
TABLEAU 4: INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME .....	30
LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À UNE ÉVENTUELLE CONTRIBUTION DES PAYS TIERS QUI PARTICIPENT AU PROGRAMME DE COOPÉRATION DOIT ÊTRE INDIQUÉ (PAR EXEMPLE, IAP ET IEV, NORVÈGE, SUISSE) .....	31
TABLEAU 5: VENTILATION DES DONNÉES FINANCIÈRES CUMULÉES PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION .....	32
TABLEAU 6: COÛT CUMULÉ DE TOUT OU PARTIE D'UNE OPÉRATION MISE EN ŒUVRE EN DEHORS DE LA PARTIE DE LA ZONE COUVERTE PAR LE PROGRAMME QUI APPARTIENT À L'UNION .....	34
(1) LE SOUTIEN DU FEDER EST FIXÉ DANS LA DÉCISION DE LA COMMISSION RELATIVE AU PROGRAMME DE COOPÉRATION CORRESPONDANT. ....	35
<b>4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS .....</b>	<b>36</b>
<b>5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES.....</b>	<b>39</b>
A) PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES .....	39
B) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, AUTREMENT, CELA FIGURERA AU POINT 9.1. UNE ÉVALUATION AFIN DE DÉTERMINER SI LES PROGRÈS ACCOMPLIS POUR ATTEINDRE LES VALEURS CIBLES SONT SUFFISANTS POUR GARANTIR LEUR RÉALISATION, QUI INDIQUE LES ÉVENTUELLES MESURES CORRECTIVES PRISES OU PRÉVUES, LE CAS ÉCHÉANT. ....	40
<b>6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....</b>	<b>41</b>
<b>7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....</b>	<b>42</b>

<b>8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013] .....</b>	<b>43</b>
8.1. GRANDS PROJETS .....	43
TABLEAU 7: GRANDS PROJETS .....	43
PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS PROJETS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE . .....	43
TOUTE MODIFICATION PRÉVUE DE LA LISTE DES GRANDS PROJETS FIGURANT DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION. ....	43
8.2. PLANS D'ACTION COMMUNS .....	44
TABLEAU 8: PLANS D'ACTION COMMUNS (PAC) .....	45
PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE .....	46
<b>9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....</b>	<b>47</b>
9.1 INFORMATIONS DE LA PARTIE A ET RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....	47
9.2. MESURES SPÉCIFIQUES PRISES POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET PROMOUVOIR LA NON-DISCRIMINATION, EN PARTICULIER CELLES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, ET LES MODALITÉS MISES EN ŒUVRE POUR GARANTIR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION «HOMMES-FEMMES» DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION ET LES OPÉRATIONS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT D), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013] .....	48
9.3 DÉVELOPPEMENT DURABLE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT E), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013] .....	49
9.4. COMMUNICATION DES DONNÉES RELATIVES AU SOUTIEN AFFECTÉ AUX OBJECTIFS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....	50
9.5 RÔLE DES PARTENAIRES DANS LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N°1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINT C), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013] .....	51
<b>10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013 .....</b>	<b>52</b>
10.1 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ÉVALUATION ET LE SUIVI DONNÉ AUX RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS; .....	52
10.2 RÉSULTATS DES MESURES D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ RELATIVES AUX FONDS, PRISES EN APPLICATION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION .....	53
<b>11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013] .....</b>	<b>54</b>
11.1. PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, Y COMPRIS LES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS, LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL MENÉ PAR LES ACTEURS LOCAUX, RELEVANT DU PROGRAMME DE COOPÉRATION .....	54
11.2 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION D' ACTIONS VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ DES AUTORITÉS ET DES BÉNÉFICIAIRES DE GÉRER ET D'UTILISER LE FEDER .....	55
11.3 CONTRIBUTION AUX STRATÉGIES MACRORÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES RELATIVES AUX BASSINS MARITIMES (LE CAS ÉCHÉANT) .....	56
11.4 PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L' INNOVATION SOCIALE .....	59
<b>13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE .....</b>	<b>60</b>
<b>14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....</b>	<b>61</b>
DOCUMENTS .....	62
RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION .....	63

## **2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT N° 1299/2013]**

### **Informations clés sur la réalisation du programme de coopération pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.**

L'année 2017 correspond à la quatrième année de mise en œuvre du programme Interreg France-Suisse 2014-2020.

Depuis le début de la programmation, ce sont 67 projets qui ont été programmés et auxquels ont été alloués 29,7 millions d'euros de FEDER (soit 45 % de la maquette FEDER du programme) et près de 19 millions de francs suisses - fonds fédéraux et cantonaux (soit près de 38 % de la maquette prévisionnelle).

Avec 18 projets et 11,4 millions d'euros de FEDER programmés, l'année 2017 atteste d'un rythme de programmation continu et dynamique.

L'année 2017 a également coïncidé avec les premiers paiements de dépenses certifiées. Pour rappel, les premiers paiements ne sont intervenus qu'à partir du deuxième trimestre de l'année 2016, sous la forme d'acomptes et d'avances. En 2017, ce sont 2,2 millions d'euros de dépenses qui ont été certifiées dont 1,3 million d'euros qui ont été payés au titre du FEDER.

Un premier appel de fonds a par ailleurs été effectué par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) du Doubs, autorité de certification du programme, le 27 juillet 2017 pour un montant total de 1 277 019,67 d'euros de FEDER correspondant à un montant de dépenses certifiées de 2 563 248,29 €.

En 2017, 22 projets ont été présentés au Comité de suivi Interreg. 18 de ces projets ont été programmés pour un montant total de 11,4 millions d'euros de FEDER correspondant à 17,3 % de la maquette (65,9 M€).

Le comité de suivi s'est réuni 2 fois au cours de cette année :

-le 8 juin 2017, le RAMO portant sur l'année 2016 a été présenté et validé. Un point sur l'avancement global du programme et ses perspectives pour l'année 2017 a été réalisé, ainsi qu'une présentation des conclusions et recommandations du rapport final de l'évaluation portant sur l'axe 1. Le plan de communication a également été validé.

-le 23 novembre 2017, outre un point d'avancement du programme et de ses perspectives pour 2018, une présentation des indicateurs de réalisation a été réalisée en vue de l'examen du cadre de performance au 31/12/2018. Ce comité a également été l'occasion de valider les suites opérationnelles données à l'évaluation de l'axe 1 ainsi que la réalisation en 2018 d'une évaluation de mise en œuvre des 4 axes. Concernant la communication, les travaux en cours ont été présentés (refonte du site internet et

rédaction de fiches projets).

Avec 9 projets sélectionnés, l'axe 2 relatif à la protection et à la valorisation du patrimoine naturel et culturel est le plus dynamique. L'axe 1 « Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants » a accueilli 8 nouveaux projets. L'axe 3 visant à encourager le transport durable a accueilli un projet d'envergure, le projet de ligne ferroviaire Belfort-Delle, pour un montant de près de 6,3 millions d'euros de FEDER, soit plus de la moitié des fonds européens alloués au cours de l'année. Aucun projet de l'axe 4 visant à favoriser l'emploi et accompagner la mobilité de la main d'œuvre n'a été présenté en Comité de suivi. Ce constat fera l'objet d'une analyse lors de l'évaluation inter-axes qui sera réalisée en 2018 avec plus spécifiquement une question évaluative en ce sens sur l'axe 4 qui est incluse dans le cahier des charges.

Si l'on exclut les projets de l'axe 3, pour lesquels les montants de subventions FEDER peuvent être très élevés, le montant moyen d'une subvention a sensiblement baissé en 2017 (de 363 201,83 € à 301 706,82 €) du fait notamment d'un nombre plus important de projets relatifs à l'axe 2.

Afin de préparer l'examen du cadre de performance, un travail relatif à la qualité des valeurs des indicateurs de réalisation a été entrepris. Une revue des projets réalisés a permis de clarifier la méthode de calcul de certains indicateurs.

En début d'année 2018, des outils de suivi du cadre de performance ont été créés afin d'avoir une vision fine des avancées du programme à l'échelle 2018 et permettre ainsi d'identifier les axes pour lesquels l'atteinte des cibles sera difficile.

Les équipes ont également été mobilisées concernant les travaux de mise à jour des descriptifs de système de gestion, suite à la fusion des Régions.

Aucun d'audit d'opération n'a été réalisé à ce jour.

Pour l'année 2018, une trentaine de projets est attendue sur les 4 axes pour un coût total de 34 682 887,32 représentant un montant de FEDER de 14 201 627,27 € et un montant Interreg fédéral de 2 396 305,29 €.

La Suisse participe à ce programme à hauteur de 50 millions de francs suisses, dont 15

millions proviennent de la Confédération au titre de la loi sur la politique régionale suisse (LPR, 2006, déclinée pluriannuellement en nouvelle politique régionale - NPR) et 35 millions de francs suisses de la part des cantons.

Financements suisses et mise en œuvre conjointe :

Depuis le début de la programmation, plus de 18,96 millions de francs suisses (fonds fédéraux et cantonaux) ont été alloués soit près de 38 % de la maquette prévisionnelle. En termes de paiement, 4,8 millions de francs suisses ont été versés, sous forme d'acomptes, à plus d'une trentaine de projets.

Une vue d'ensemble des financements suisses et des financements FEDER permet de souligner une cohérence thématique de consommation des fonds de part et d'autre de la frontière. Cette situation confirme l'existence de tendances territoriales convergentes sur l'espace de coopération.

En tant que programme bilatéral associant un pays membre et un pays non membre de l'Union européenne, des spécificités sont observées tant en termes d'orientations stratégiques du programme, que de gouvernance ou encore de financement. Mis en œuvre sous la responsabilité conjointe de l'Autorité de gestion en France et de la Coordination régionale Interreg en Suisse, le programme s'intègre dans le cadre réglementaire de l'Union européenne et de celui de la Confédération. Les orientations stratégiques du programme doivent ainsi concilier des logiques d'intervention de part et d'autre de la frontière mais aussi des procédures et des principes différents d'instruction voire d'éligibilité selon les types de financements alloués. La gouvernance du programme de coopération avec une frontière externe est singulière dans la mesure où le pilotage général du programme doit être assuré de manière parallèle tout en veillant à assurer une bonne coordination à tous les niveaux. Aussi, les missions respectives de suivi et d'instruction des dossiers sont-elles mises en œuvre de façon conjointe par le secrétariat conjoint, en France et en Suisse.

### 3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE

#### 3.1 Vue d'ensemble de la réalisation

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
Axe 1	RAPPROCHER LES STRUCTURES EN MATIERE D'INNOVATION ET SOUTENIR LES PROJETS INNOVANTS	<p>depuis le début de la programmation, 27 projets ont été programmés sur l'axe 1. Le taux de programmation s'élève à 65,6 %, soit un montant de 8,5 M€ FEDER et un coût total de 14,9 M€.</p> <p>Après 4 années de programmation, l'axe 1 a un taux de programmation de 66 % de la maquette. l'axe est le plus consommé et accueille le plus grand nombre de projet : 27.</p> <p>Une disparité dans le nombre de projet et le volume financier est à relever entre les deux OS : 5 projets programmés sur l'OS 1 « augmenter et structurer les collaborations dans le domaine de la R&amp;I », et 22 sur l'OS 2 « développer des innovations dans les domaines d'excellence du territoire ».</p> <p>Parmi les projets sélectionnés en 2017, le projet ECOFASS-VIN vise à développer une solution innovante de stockage et de distribution de vins locaux et régionaux, le projet AEROPAC vise à améliorer les performances aérodynamiques des véhicules à faible consommation énergétique.</p> <p>Au regard de sa progression et sur la base de projections, l'axe 1 atteste d'un rythme régulier et d'un bon dynamisme. L'évaluation réalisée par le cabinet Technopolis au cours du 1er semestre 2017 corrobore ce constat.</p> <p>Le rapport final de cette évaluation préconise plusieurs pistes d'action. Ces pistes d'action et leur déclinaison opérationnelle ont été entérinées par le Comité de suivi de juin 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Optimiser le vivier</li> <li>• travailler avec les porteurs de projet sur la vulgarisation de leurs projets.</li> <li>• La nécessité pour les porteurs de projets de justifier davantage des retombées pour le territoire et de la dimension transfrontalière des projets.</li> </ul>
Axe 2	PROTEGER ET VALORISER LE	Au total, depuis le début de la programmation, 22 projets ont été programmés sur l'axe 2. Le

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
	PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL	<p>Le taux de programmation de l'axe s'élève à 48,4 %, correspondant à un montant de 8,2 M€ FEDER et à un coût total de 13,3 M€.</p> <p>L'axe 2 connaît un fort dynamisme depuis le début de l'année 2017 avec une augmentation de 69 % du nombre de projets programmés (9 projets sélectionnés en 2017). L'analyse prospective basée sur le vivier de projets rendrait même assez probable une atteinte de l'enveloppe maquettée dès la cinquième année (fin 2018).</p> <p>La répartition des projets est équilibrée entre OS (« opportunités touristiques et culturelles » ; « préservation des écosystèmes » ; « démarches intégrées d'aménagement »).</p> <p>Parmi les différents projets programmés sur cet axe on peut mentionner le projet EntreLACs qui vise à mener une action commune de promotion touristique et de valorisation du patrimoine cinématographique transfrontalier ou encore le projet ALP@VENIR qui vise à assurer la préservation de l'alpage en tant qu'écosystème menacé tout en garantissant un développement territorial durable basé sur le patrimoine naturel et culturel.</p>
Axe 3	ENCOURAGER LE TRANSPORT DURABLE	<p>Au total, depuis le début de la programmation, 5 projets ont été programmés sur l'axe 3. Le taux de programmation de l'axe s'élève à 31,9 %, correspondant à un montant de 7,9 M€ FEDER et à un coût total de 17,1 M€.</p> <p>La programmation du projet de ligne ferroviaire Belfort-Delle-Delémont en 2017 a permis à l'axe 3, qui n'enregistrait en 2016 que 7 % de programmation, d'amorcer son évolution.</p> <p>Il s'agit d'un projet d'envergure qui a vocation à proposer une nouvelle offre de desserte sur les gares et haltes situées sur la Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône pour les usagers des deux côtés de la frontière. Cette réouverture fait partie des grands enjeux de coopération entre la région Bourgogne-Franche-Comté et la Suisse, tant sur le plan du partenariat que du financement.</p> <p>Les 5 projets programmés sont répartis sur les deux OS.</p> <p>Si la thématique de l'infrastructure et du transport induit nécessairement une plus grande rareté de projets, le vivier relatif à l'axe 3 augure néanmoins pour 2018 une poursuite stable</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		du rythme de programmation.
Axe 4	FAVORISER L'EMPLOI ET ACCOMPAGNER LA MOBILITE DE LA MAIN D'ŒUVRE	<p>Au total, depuis le début de la programmation, 11 projets ont été programmés sur l'axe 4. Le taux de programmation de l'axe s'élève à 57 %, correspondant à un montant de 4,0 M€ FEDER et à un coût total de 5,6 M€.</p> <p>Au cours de l'année 2017, 2 projets sur l'axe 4 ont été présentés en Comité de suivi : l'un a recueilli un avis défavorable, l'autre a fait l'objet d'une décision d'ajournement. Au final, aucun projet n'a été programmé au cours de l'année 2017. Les 11 projets programmés sur cet axe l'ont été au cours de l'année 2016.</p> <p>Si le taux de programmation élevé sécurise le rythme de programmation, la faiblesse du vivier actuel et l'expérience des années précédentes (11 projets en 2016 et aucun en 2017) interrogent néanmoins sur la régularité de ce rythme et donc sur le potentiel de programmation.</p>
Axe 5	ASSISTANCE TECHNIQUE	<p>Au total, depuis le début de la programmation, 2 projets ont été programmés sur l'axe 5. Le taux de programmation de l'axe s'élève à 24,6 %, correspondant à un montant de 0,9 M€ FEDER et à un coût total de 1,1 M€.</p> <p>L'assistance technique (AT) du programme est mobilisée pour l'ingénierie (rémunérations, animation, études, frais de déplacement, etc.), la communication et l'évaluation du programme.</p> <p>Un dossier comprenant les frais de personnel pour les années 2017-2018 a été déposé fin 2017 et sera programmé en 2018.</p>

## 3.2 Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	Axe 1 - RAPPROCHER LES STRUCTURES EN MATIERE D'INNOVATION ET SOUTENIR LES PROJETS INNOVANTS
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - Axe 1.1a**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	CO41	Investissement productif: nombre d'entreprises participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Enterprises	14,00	5,00	<p>Une revue des projets réalisés a permis de clarifier la méthode de calcul de cet indicateur, en cohérence avec la formulation de la valeur cible.</p> <p>Suite à ces premiers constats, les dossiers programmés ont été revus de façon à déterminer le plus précisément possible les valeurs prévisionnelles.</p> <p>La définition de l'indicateur a été précisée de façon à être plus qualitative quant à la prise en compte de la notion de collaboration.</p> <p>La valeur cible fixée à 2023 ne sera donc pas modifiée.</p>
S	CO41	Investissement productif: nombre d'entreprises participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Enterprises	14,00	32,00	<p>Une revue des projets réalisés a permis de clarifier la méthode de calcul de cet indicateur, en cohérence avec la formulation de la valeur cible.</p> <p>Suite à ces premiers constats, les dossiers programmés ont été revus de façon à déterminer le plus précisément possible les valeurs prévisionnelles.</p> <p>La définition de l'indicateur a été précisée de façon à être plus qualitative quant à la prise en compte de la notion de collaboration.</p> <p>Cette valeur prévisionnelle plus importante que la cible tient à un seul projet particulièrement ambitieux qui prévoit 24 partenariats.</p> <p>La valeur cible fixée à 2023 ne sera donc pas modifiée.</p>

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	CO41	Investissement productif: nombre d'entreprises participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	0,00	0,00	0,00
S	CO41	Investissement productif: nombre d'entreprises participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	115,00	28,00	

(1) S=Cumulative value - outputs to be delivered by selected operations [forecast provided by beneficiaries], F=Cumulative value - outputs delivered by operations [actual achievement]

Axe prioritaire	Axe 1 - RAPPROCHER LES STRUCTURES EN MATIERE D'INNOVATION ET SOUTENIR LES PROJETS INNOVANTS
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1 - Augmenter et structurer les collaborations dans le domaine de la Recherche et de l'innovation (R&I)

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - Axe 1.1a.1**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
RES 1	Nombre d'accord de coopération	Nombre	45	2015	83		45	L'enquête d'actualisation a été conduite au cours du premier trimestre 2018.

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
RES 1	Nombre d'accord de coopération				45		

Axe prioritaire	Axe 1 - RAPPROCHER LES STRUCTURES EN MATIERE D'INNOVATION ET SOUTENIR LES PROJETS INNOVANTS
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - Axe 1.1b**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	REA 1	Nombre de produits soutenus	Nombre par an	29,00	1,00	Le développement des produits soutenus dans le cadre de cette priorité sont issus de travaux de recherche qui s'étendent en général sur plusieurs années, d'où une valeur réalisée relativement faible en 2017.
S	REA 1	Nombre de produits soutenus	Nombre par an	29,00	26,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	REA 1	Nombre de produits soutenus	0,00	0,00	0,00
S	REA 1	Nombre de produits soutenus	20,00	3,00	0,00

(1) S=Cumulative value - outputs to be delivered by selected operations [forecast provided by beneficiaries], F=Cumulative value - outputs delivered by operations [actual achievement]

Axe prioritaire	Axe 1 - RAPPROCHER LES STRUCTURES EN MATIERE D'INNOVATION ET SOUTENIR LES PROJETS INNOVANTS
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	2 - Développer des innovations dans les domaines d'excellence du territoire

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - Axe 1.1b.2**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
RES 2	Nombre de brevets conjoints entre régions partenaires du programme	Nombre	152,00	2013	160,00			L'actualisation de cet indicateur sera réalisée en 2018, pour une valorisation dans le RAMO renforcé présenté en 2019.

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
RES 2	Nombre de brevets conjoints entre régions partenaires du programme			152,00			

Axe prioritaire	Axe 2 - PROTEGER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - Axe 2.6c**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	REA 2	Nombre de nouveaux produits touristiques, culturels et naturels développés	Nombre	27,00	8,00	La cible à 2018 fixée à 5 est dépassée, 7 sur les 8 produits soutenus sont issus de deux projets particulièrement ambitieux (Patrimoine du sel et Entrelacs). Il n'est donc pas envisagé de modifier la valeur cible à 2023.
S	REA 2	Nombre de nouveaux produits touristiques, culturels et naturels développés	Nombre	27,00	19,00	
F	REA 3	Nombre de mesures de gestion initiées ou réalisées	Nombre	30,00	1,00	Le projet Fleurs Locales, seul réalisé à ce jour, compte 1 mesure de gestion déclinée en plusieurs actions. La contribution à cet indicateur est donc faible.
S	REA 3	Nombre de mesures de gestion initiées ou réalisées	Nombre	30,00	8,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	REA 2	Nombre de nouveaux produits touristiques, culturels et naturels développés	0,00	0,00	0,00
S	REA 2	Nombre de nouveaux produits touristiques, culturels et naturels développés	9,00	6,00	0,00
F	REA 3	Nombre de mesures de gestion initiées ou réalisées	0,00	0,00	0,00
S	REA 3	Nombre de mesures de gestion initiées ou réalisées	3,00	0,00	0,00

(1) S=Cumulative value - outputs to be delivered by selected operations [forecast provided by beneficiaries], F=Cumulative value - outputs delivered by operations [actual achievement]

Axe prioritaire	Axe 2 - PROTEGER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	3 - Exploiter plus efficacement les opportunités touristiques et culturelles liées au patrimoine

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - Axe 2.6c.3**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
RES 3	Nombre de nuitées	Nombre	19 783 824	2014	20 000 000		28 900 000	La valeur de l'indicateur sera disponible en 2018.

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
RES 3	Nombre de nuitées				19783824		

Axe prioritaire	Axe 2 - PROTEGER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	4 - Préserver et restaurer les écosystèmes fragilisés de l'espace transfrontalier

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - Axe 2.6c.4**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
RES 4	Pourcentage du territoire couvert par des démarches de gestion concertée de l'environnement	Pourcentage	15.8%	2015	17.3%			L'actualisation de cet indicateur sera réalisée en 2018, pour une valorisation dans le RAMO renforcé présenté en 2019..

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
RES 4	Pourcentage du territoire couvert par des démarches de gestion concertée de l'environnement				15.8%		

Axe prioritaire	Axe 2 - PROTEGER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - Axe 2.6e**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	REA 4	Nombre de plan d'action initiant des mesures	Nombre	19,00	0,00	A ce jour, aucun plan d'action contribuant à cet indicateur n'a été réalisé.
S	REA 4	Nombre de plan d'action initiant des mesures	Nombre	19,00	13,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	REA 4	Nombre de plan d'action initiant des mesures	0,00	0,00	0,00
S	REA 4	Nombre de plan d'action initiant des mesures	8,00	0,00	0,00

(1) S=Cumulative value - outputs to be delivered by selected operations [forecast provided by beneficiaries], F=Cumulative value - outputs delivered by operations [actual achievement]

Axe prioritaire	Axe 2 - PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	5 - Structurer des démarches intégrées d'aménagement du territoire favorisant l'économie d'espace et la qualité de l'air

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - Axe 2.6e.5**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
RES 5	Couverture du territoire par des stratégies intégrées d'aménagement du territoire	Pourcentage	38,89% du territoire couvert par un SCOT approuvé	2014	70%			L'actualisation de cet indicateur sera réalisée en 2018, pour une valorisation dans le RAMO renforcé présenté en 2019.

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
RES 5	Couverture du territoire par des stratégies intégrées d'aménagement du territoire				38.89%		

Axe prioritaire	Axe 3 - ENCOURAGER LE TRANSPORT DURABLE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - Axe 3.7c**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	REA 5	Nombre de services ou d'aménagements créés ou améliorés en faveur de la mobilité durable	Nombre	18,00	0,00	Le financement d'études (hors champ de l'indicateur) en début de programmation n'a pas permis de favoriser un avancement de cet indicateur.
S	REA 5	Nombre de services ou d'aménagements créés ou améliorés en faveur de la mobilité durable	Nombre	18,00	1,00	Le financement d'études (hors champ de l'indicateur) en début de programmation n'a pas permis de favoriser un avancement de cet indicateur.

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	REA 5	Nombre de services ou d'aménagements créés ou améliorés en faveur de la mobilité durable	0,00	0,00	0,00
S	REA 5	Nombre de services ou d'aménagements créés ou améliorés en faveur de la mobilité durable	1,00	0,00	0,00

(1) S=Cumulative value - outputs to be delivered by selected operations [forecast provided by beneficiaries], F=Cumulative value - outputs delivered by operations [actual achievement]

Axe prioritaire	Axe 3 - ENCOURAGER LE TRANSPORT DURABLE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	6 - Augmenter l'utilisation des moyens de transports durables pour les déplacements transfrontaliers

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - Axe 3.7c.6**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
RES6	Nombre de voyageurs utilisant les transports collectifs ou durables pour passer la frontière	Nombre	15 573,00	2015	16 300,00	14 750,00		La valeur de l'indicateur sera disponible en 2018.

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
RES6	Nombre de voyageurs utilisant les transports collectifs ou durables pour passer la frontière			13 573,00			

Axe prioritaire	Axe 3 - ENCOURAGER LE TRANSPORT DURABLE
Priorité d'investissement	7d - Concevoir et réhabiliter des systèmes ferroviaires globaux, de grande qualité et interopérables, et favoriser des mesures de réduction du bruit

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - Axe 3.7d**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	REA 6	Longueur totale de lignes ferroviaires modernisées ou remises en service	kilomètre	20,00	0,00	Le projet permettant d'alimenter cet indicateur a été programmé en 2017, c'est pourquoi aucune réalisation n'est effective à ce jour
S	REA 6	Longueur totale de lignes ferroviaires modernisées ou remises en service	kilomètre	20,00	22,00	Cette valeur est celle de la longueur totale de lignes ferroviaires remises en service dans le cadre du dossier Belfort-Delle-Delémontcet indicateur.

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	REA 6	Longueur totale de lignes ferroviaires modernisées ou remises en service	0,00	0,00	0,00
S	REA 6	Longueur totale de lignes ferroviaires modernisées ou remises en service	0,00	0,00	0,00

(1) S=Cumulative value - outputs to be delivered by selected operations [forecast provided by beneficiaries], F=Cumulative value - outputs delivered by operations [actual achievement]

Axe prioritaire	Axe 3 - ENCOURAGER LE TRANSPORT DURABLE
Priorité d'investissement	7d - Concevoir et réhabiliter des systèmes ferroviaires globaux, de grande qualité et interopérables, et favoriser des mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	7 - Augmenter l'efficacité du transport ferroviaire transfrontalier

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - Axe 3.7d.7**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
RES 7	Nombre de kilomètres parcourus par les voyageurs utilisant le train pour passer la frontière	Voyageur/kilomètre	30 006 432,00	2013	42 726 200,00			L'actualisation de cet indicateur sera réalisée en 2018, pour une valorisation dans le RAMO renforcé présenté en 2019.

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
RES 7	Nombre de kilomètres parcourus par les voyageurs utilisant le train pour passer la frontière			30 006 432,00			

Axe prioritaire	Axe 4 - FAVORISER L'EMPLOI ET ACCOMPAGNER LA MOBILITE DE LA MAIN D'ŒUVRE
Priorité d'investissement	8c - Soutenir les initiatives de développement local et l'aide aux structures offrant des services de proximité en vue de la création d'emplois, dans la mesure où ces actions ne relèvent pas du champ d'application du règlement (UE) n° .../2013 du Parlement européen et du Conseil

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - Axe 4.8c**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	10,00	0,00	
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	10,00	1,00	1 seul dossier programmé alimente cet indicateur
F	REA 7	Nombre de services aux personnes nouveaux ou améliorés	Nombre	10,00	1,00	
S	REA 7	Nombre de services aux personnes nouveaux ou améliorés	Nombre	10,00	8,00	
F	REA 8	Nombre de services aux entreprises nouveaux ou améliorés	Nombre	6,00	5,00	2 projets contribuent à cet indicateur : l'un a donné lieu à la création d'un service, l'autre a permis la réalisation et l'amélioration de 4 services aux entreprises.
S	REA 8	Nombre de services aux entreprises nouveaux ou améliorés	Nombre	6,00	10,00	La définition de ces indicateurs rend difficile de trouver un périmètre commun pour chaque dossier, d'où des valeurs variables entre projets. Pour autant, l'indicateur reste pertinent au regard de la logique d'intervention

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	1,00	0,00	
F	REA 7	Nombre de services aux personnes nouveaux ou améliorés			
S	REA 7	Nombre de services aux personnes nouveaux ou améliorés	9,00	0,00	
F	REA 8	Nombre de services aux entreprises nouveaux ou améliorés			
S	REA 8	Nombre de services aux entreprises nouveaux ou améliorés	12,00	0,00	

(1) S=Cumulative value - outputs to be delivered by selected operations [forecast provided by beneficiaries], F=Cumulative value - outputs delivered by operations [actual achievement]

Axe prioritaire	Axe 4 - FAVORISER L'EMPLOI ET ACCOMPAGNER LA MOBILITE DE LA MAIN D'ŒUVRE
Priorité d'investissement	8c - Soutenir les initiatives de développement local et l'aide aux structures offrant des services de proximité en vue de la création d'emplois, dans la mesure où ces actions ne relèvent pas du champ d'application du règlement (UE) n° .../2013 du Parlement européen et du Conseil
Objectif spécifique	8 - Soutenir le développement de services de proximité dans l'objectif de favoriser l'activité économique

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - Axe 4.8c.8**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
RES 8	Nombre d'emplois dans les services	Nombre	126 777	2012	150 000		172300	

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
RES 8	Nombre d'emplois dans les services				126777		

Axe prioritaire	Axe 4 - FAVORISER L'EMPLOI ET ACCOMPAGNER LA MOBILITE DE LA MAIN D'ŒUVRE
Priorité d'investissement	8e - Intégration des marchés transfrontaliers du travail, y compris la mobilité transfrontalière, les initiatives locales communes en matière d'emploi, les services d'information et de conseil et la formation commune (CTE-Transfrontalière)

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - Axe 4.8e**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	2 000,00	0,00	Aucun projet contribuant à cet indicateur n'est réalisé à ce jour. L'axe 4 fera l'objet d'une analyse lors de l'évaluation inter-axes menée en 2018
S	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	2 000,00	390,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	0,00	0,00	0,00
S	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	390,00	0,00	0,00

(1) S=Cumulative value - outputs to be delivered by selected operations [forecast provided by beneficiaries], F=Cumulative value - outputs delivered by operations [actual achievement]

Axe prioritaire	Axe 4 - FAVORISER L'EMPLOI ET ACCOMPAGNER LA MOBILITE DE LA MAIN D'ŒUVRE
Priorité d'investissement	8e - Intégration des marchés transfrontaliers du travail, y compris la mobilité transfrontalière, les initiatives locales communes en matière d'emploi, les services d'information et de conseil et la formation commune (CTE-Transfrontalière)
Objectif spécifique	9 - Mettre en œuvre des actions communes pour renforcer l'accès aux marchés de l'emploi

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - Axe 4.8e.9**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
RES 9	Nombre de dispositifs et formations conjoints pour améliorer l'accès à l'emploi	Nombre	20	2015	25		25	Les 25 dispositifs sont portés par 20 structures différentes

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
RES 9	Nombre de dispositifs et formations conjoints pour améliorer l'accès à l'emploi				20		

## Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	Axe 5 - ASSISTANCE TECHNIQUE
-----------------	------------------------------

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - Axe 5.ASSISTANCE TECHNIQUE**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	REA 9	Nombre de journées de formation	Nombre	40,00	0,00	
S	REA 9	Nombre de journées de formation	Nombre	40,00	14,00	Consolidation de la valeur encore en cours, du fait d'un manque de définition claire de l'indicateur au regard du résultat attendu.
F	REA10	Nombre d'actions de communication et d'animation	Nombre	14,00	0,00	
S	REA10	Nombre d'actions de communication et d'animation	Nombre	14,00	2,00	
F	REA11	Nombre d'évaluations thématiques conduites	Nombre	4,00	0,00	
S	REA11	Nombre d'évaluations thématiques conduites	Nombre	4,00	0,00	
F	REA12	Nombre d'ETP financés	Nombre	5,00	0,00	
S	REA12	Nombre d'ETP financés	Nombre	5,00	10,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	REA 9	Nombre de journées de formation	0,00	0,00	0,00
S	REA 9	Nombre de journées de formation	14,00	14,00	0,00
F	REA10	Nombre d'actions de communication et d'animation	0,00	0,00	0,00
S	REA10	Nombre d'actions de communication et d'animation	2,00	2,00	0,00
F	REA11	Nombre d'évaluations thématiques conduites	0,00	0,00	0,00
S	REA11	Nombre d'évaluations thématiques conduites	0,00	0,00	0,00
F	REA12	Nombre d'ETP financés	0,00	0,00	0,00
S	REA12	Nombre d'ETP financés	10,00	5,00	0,00

(1) S=Cumulative value - outputs to be delivered by selected operations [forecast provided by beneficiaries], F=Cumulative value - outputs delivered by operations [actual achievement]

### 3.3 Tableau 3: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2017	Observations
Axe 1	F	FIN 1	Indicateur financier	euros	4 333 333	21 666 666,00	937 527,90	
Axe 1	O	REA 1	Nombre de produits soutenus	Nombre par an	6	29,00	1,00	Le développement des produits soutenus dans le cadre de cet axe sont issus de travaux de recherche s'étendant en, général sur plusieurs années, d'où une valeur relativement faible en 2017
Axe 2	F	FIN 1	Indicateur financier	euros	5 230 769	26 153 847,00	941 312,55	
Axe 2	O	REA 2	Nombre de nouveaux produits touristiques, culturels et naturels développés	Nombre	5	27,00	8,00	la cible à 2018 est dépassée, 7 sur les 8 produits soutenus sont issus de deux projets ambitieux (Patrimoine du sel et Entrelacs)
Axe 2	O	REA 3	Nombre de mesures de gestion initiées ou réalisées	Nombre	6	30,00	1,00	Le projet Fleurs Locales, seul réalisé à ce jour, compte 1 mesure de gestion déclinée en plusieurs actions. La contribution à cet indicateur est donc faible.
Axe 3	F	FIN 1	Indicateur financier	euros	8 315 523	41 577 617,00	529 000,71	
Axe 3	O	REA 5	Nombre de services ou d'aménagements créés ou améliorés en faveur de la mobilité durable	Nombre	3	18,00	1,00	1 seul dossier programmé sur cet axe contribue à l'indicateur, le faible avancement de cet indicateur s'explique par le financement d'études (hors champ de l'indicateur) en début de programmation.
Axe 4	O	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	350	2 000,00	0,00	
Axe 4	F	FIN 1	Indicateur financier	euros	1 398 101	9 320 673,00	72 389,62	
Axe 4	O	REA 7	Nombre de services aux personnes nouveaux ou améliorés	Nombre	2	10,00	1,00	Deux projets déposés fin 2017 prévoient respectivement une mutualisation d'équipements et une création de services.

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2016	2015	2014
Axe 1	F	FIN 1	Indicateur financier	euros	0,00	0,00	0,00
Axe 1	O	REA 1	Nombre de produits soutenus	Nombre par an	0,00	0,00	0,00
Axe 2	F	FIN 1	Indicateur financier	euros	254 151,95	0,00	0,00
Axe 2	O	REA 2	Nombre de nouveaux produits touristiques, culturels et naturels développés	Nombre	0,00	0,00	0,00
Axe 2	O	REA 3	Nombre de mesures de gestion initiées ou réalisées	Nombre	0,00	0,00	0,00
Axe 3	F	FIN 1	Indicateur financier	euros	223 178,50	0,00	0,00
Axe 3	O	REA 5	Nombre de services ou d'aménagements créés ou améliorés en faveur de la mobilité durable	Nombre	0,00	0,00	0,00
Axe 4	O	CO43	Marché du travail et formation: nombre de participants à des initiatives de mobilité transfrontalière	Persons	0,00	0,00	0,00
Axe 4	F	FIN 1	Indicateur financier	euros	0,00	0,00	0,00
Axe 4	O	REA 7	Nombre de services aux personnes nouveaux ou améliorés	Nombre	0,00	0,00	0,00



### 3.4. Données financières

**Tableau 4: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

Telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans le tableau 16 du modèle pour les programmes de coopération relevant de l'objectif «Coopération territoriale européenne»

Axe prioritaire	Fonds	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de l'allocation totale couverte par les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
Axe 1	FEDER	Total	21 666 666,00	60,00	14 918 281,05	68,85%	13 016 742,94	3 410 843,44	15,74%	27
Axe 2	FEDER	Total	26 153 847,00	65,00	12 818 501,84	49,01%	10 204 011,65	2 494 735,81	9,54%	22
Axe 3	FEDER	Total	41 577 617,00	60,00	17 082 270,08	41,09%	17 056 439,08	1 160 355,85	2,79%	5
Axe 4	FEDER	Total	9 320 673,00	75,00	6 062 564,32	65,04%	5 244 963,87	838 143,55	8,99%	11
Axe 5	FEDER	Total	4 652 254,00	84,98	1 143 237,07	24,57%	1 143 237,07	110 602,44	2,38%	2
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>		<b>103 371 057,00</b>	<b>63,74</b>	<b>52 024 854,36</b>	<b>50,33%</b>	<b>46 665 394,61</b>	<b>8 014 681,09</b>	<b>7,75%</b>	<b>67</b>
<b>Total général</b>			<b>103 371 057,00</b>	<b>63,74</b>	<b>52 024 854,36</b>	<b>50,33%</b>	<b>46 665 394,61</b>	<b>8 014 681,09</b>	<b>7,75%</b>	<b>67</b>

**Le cas échéant, le recours à une éventuelle contribution des pays tiers qui participent au programme de coopération doit être indiqué (par exemple, IAP et IEV, Norvège, Suisse)**

La Suisse contribue au programme de coopération pour un montant prévisionnel de 50 000 000 francs suisses. Au 31/12/2017, les 67 projets programmés représentaient 16 557 127 de francs suisses soit 33% de la maquette prévisionnelle

**Tableau 5: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention**

Telle que définie dans le tableau 2 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans les tableaux 6 à 9 du modèle pour les programmes de coopération

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
Axe 1	FEDER	060	01	01	07	01		18	FR43	246 527,57	246 527,57	138 132,06	1
Axe 1	FEDER	060	01	01	07	01		22	FR43	560 823,00	548 023,00	281 270,20	1
Axe 1	FEDER	061	01	01	07	01		12	FR71	848 506,10	848 506,10	299 740,99	1
Axe 1	FEDER	061	01	01	07	01		18	FR43	246 227,35	246 227,35	0,00	1
Axe 1	FEDER	061	01	01	07	01		19	FR43	903 460,00	903 460,00	141 215,62	1
Axe 1	FEDER	062	01	01	07	01		03	FR43	707 513,00	664 507,80	258 106,15	1
Axe 1	FEDER	062	01	01	07	01		12	FR43	256 434,25	201 577,62	19 751,56	1
Axe 1	FEDER	062	01	01	07	01		12	FR71	674 000,00	600 400,00	315 576,47	1
Axe 1	FEDER	062	01	01	07	01		13	FR71	233 352,00	219 646,00	96 059,59	1
Axe 1	FEDER	062	01	01	07	01		18	FR43	302 911,99	280 415,99	235 091,75	1
Axe 1	FEDER	062	01	01	07	01		18	FR71	919 765,60	898 980,65	214 710,21	1
Axe 1	FEDER	062	01	01	07	01		19	FR43	2 635 241,85	2 239 492,80	298 420,02	4
Axe 1	FEDER	062	01	01	07	01		19	FR71	1 445 169,50	1 315 033,45	476 930,35	2
Axe 1	FEDER	062	01	01	07	01		20	FR71	867 038,81	736 688,81	280 167,56	1
Axe 1	FEDER	062	01	01	07	01		22	FR71	338 000,00	274 000,00	234 964,30	1
Axe 1	FEDER	062	01	01	07	01		23	FR71	485 028,00	360 258,00	12 524,44	1
Axe 1	FEDER	062	01	01	07	01		24	FR43	343 521,29	338 121,29	108 182,17	1
Axe 1	FEDER	062	01	03	07	01		15	FR71	297 364,85	242 205,30	0,00	1
Axe 1	FEDER	062	01	03	07	01		24	FR71	281 027,50	215 377,70	0,00	1
Axe 1	FEDER	064	01	03	07	01		15	FR43	689 991,32	383 390,01	0,00	1
Axe 1	FEDER	064	01	03	07	01		19	FR43	598 534,72	376 162,98	0,00	1
Axe 1	FEDER	064	01	03	07	01		20	FR71	265 867,60	171 007,20	0,00	1
Axe 1	FEDER	065	01	01	07	01		21	FR71	771 974,75	706 733,32	0,00	1
Axe 2	FEDER	083	01	01	07	06		18	FR71	842 631,78	673 922,65	233 831,30	1
Axe 2	FEDER	083	01	01	07	06		21	FR71	383 267,26	383 267,26	0,00	1
Axe 2	FEDER	083	01	01	07	06		22	FR71	1 061 678,76	864 252,09	55 274,06	1
Axe 2	FEDER	085	01	01	07	06		07	FR71	1 997 284,00	1 491 977,19	265 407,98	1
Axe 2	FEDER	085	01	01	07	06		18	FR43	170 118,42	126 662,67	44 593,86	1
Axe 2	FEDER	085	01	01	07	06		18	FR71	693 917,50	530 020,02	73 162,99	2
Axe 2	FEDER	085	01	01	07	06		22	FR43	295 480,00	290 062,00	0,00	1
Axe 2	FEDER	085	01	03	07	06		19	FR43	780 818,27	541 753,22	0,00	2
Axe 2	FEDER	085	01	03	07	06		19	FR71	244 947,20	195 218,68	0,00	1
Axe 2	FEDER	085	01	03	07	06		22	FR71	1 018 625,69	832 154,11	0,00	2
Axe 2	FEDER	091	01	01	07	06		18	FR71	169 350,41	169 350,41	0,00	1
Axe 2	FEDER	091	01	03	07	06		07	FR71	1 221 235,00	610 617,50	0,00	1
Axe 2	FEDER	094	01	03	07	06		10	FR71	705 000,00	517 189,80	144 900,49	1
Axe 2	FEDER	094	01	03	07	06		19	FR43	802 518,92	802 518,92	661 328,29	1
Axe 2	FEDER	095	01	01	07	06		18	FR71	996 272,37	791 688,87	529 637,59	1
Axe 2	FEDER	095	01	01	07	06		22	FR43	260 000,00	208 000,00	66 880,26	1

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
Axe 2	FEDER	095	01	03	07	06		01	FR71	312 713,69	312 713,69	122 404,94	1
Axe 2	FEDER	095	01	03	07	06		22	FR71	450 000,00	450 000,00	226 699,29	1
Axe 2	FEDER	119	01	01	07	06		17	FR43	412 642,57	412 642,57	70 614,76	1
Axe 3	FEDER	026	01	03	07	07		24	FR71	14 200 000,00	14 200 000,00	0,00	1
Axe 3	FEDER	036	01	01	07	07		18	FR71	319 748,00	319 748,00	0,00	1
Axe 3	FEDER	036	01	01	07	07		20	FR71	1 290 350,28	1 290 350,28	436 563,58	1
Axe 3	FEDER	044	01	01	07	07		07	FR43	740 171,80	714 340,80	277 435,27	1
Axe 3	FEDER	044	01	01	07	07		20	FR43	532 000,00	532 000,00	446 357,00	1
Axe 4	FEDER	066	01	01	07	08		18	FR43	631 582,00	625 582,00	264 179,39	1
Axe 4	FEDER	066	01	01	07	08		19	FR43	947 211,24	741 947,35	8 135,83	1
Axe 4	FEDER	066	01	01	07	08		24	FR43	654 000,00	520 000,00	12 376,50	1
Axe 4	FEDER	082	01	01	07	08		23	FR71	175 949,45	87 785,45	46 761,74	1
Axe 4	FEDER	112	01	01	07	08		07	FR43	480 517,55	360 388,16	53 543,09	1
Axe 4	FEDER	112	01	01	07	08		20	FR71	1 201 658,00	1 158 083,00	153 015,82	2
Axe 4	FEDER	112	01	03	07	08		18	FR43	252 000,00	197 100,00	33 717,66	1
Axe 4	FEDER	117	01	01	07	08		01	FR43	619 401,74	619 401,74	232 110,95	1
Axe 4	FEDER	117	01	01	07	08		15	FR71	1 015 488,00	853 614,00	0,00	1
Axe 4	FEDER	117	01	01	07	08		22	FR71	84 756,34	81 062,17	34 302,57	1
Axe 5	FEDER	121	01	07	07			19	FR43	407 873,00	407 873,00	110 602,44	1
Axe 5	FEDER	121	01	07	07			19	FR71	735 364,07	735 364,07	0,00	1

**Tableau 6: Coût cumulé de tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union**

<b>1. Opération (2)</b>	<b>2. Montant du soutien du FEDER(1) envisagé pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, sur la base de certaines opérations</b>	<b>3. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 2 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)</b>	<b>4. Dépenses éligibles au soutien du FEDER engagées dans tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion</b>	<b>5. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 4 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)</b>
ALP@VENIR	64 911,01	0,10%	0,00	
APRIL	154 010,29	0,23%	0,00	
BLOODE	16 145,50	0,02%	0,00	
CLOTHILDE	346 900,55	0,53%	0,00	
ECOFASS VIN	27 570,47	0,04%	0,00	
ENTRELACS	14 000,00	0,02%	0,00	
FORMICABLE	250 000,00	0,38%	0,00	
JURAD -BAT	340 453,51	0,52%	0,00	
MEDICAL I - MARGING	173 640,02	0,26%	0,00	
NANOFIMT	89 979,00	0,14%	0,00	
PACS-CAD	155 441,00	0,24%	0,00	
PLE	179 463,36	0,27%	25 226,36	0,04%
PME - ASIE	67 600,00	0,10%	11 531,37	0,02%
REQUEST	39 127,24	0,06%	0,00	
SERIOUS GAME-TMS	17 171,89	0,03%	0,00	

TERROIRS ET INNOVATION II	3 440,00	0,01%	0,00	
---------------------------------	----------	-------	------	--

- (1) Le soutien du FEDER est fixé dans la décision de la Commission relative au programme de coopération correspondant.**  
**(2) Conformément aux plafonds définis à l'article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013 et sous réserve de ceux-ci.**

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Le Comité de suivi du programme a validé en 2016 la conduite d'une évaluation d'impact portant sur l'axe 1 du programme « Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants ». Cette évaluation, initialement prévue en 2018 dans le plan d'évaluation, a été décalée à 2017 afin de répondre aux questionnements émis vis-à-vis du taux de programmation élevé de cet axe.

La définition de la commande a fait émerger des besoins en termes d'appui au pilotage, réduisant fortement le volet quantification de l'impact, difficile à ce stade de la programmation, au profit d'un questionnement plus précis autour des perspectives de programmation de l'axe et de sa dynamique, ainsi que sur les modalités propres à l'instruction des dossiers relevant de ces mesures. Ainsi l'évaluation conduite avait pour objectifs de :

- Réaliser l'évaluation de l'axe 1 en dressant l'état de la programmation du PC et de l'axe 1 ;
- Réaliser un portrait des porteurs de projets de l'axe 1 ;
- Présenter la caractérisation des projets de recherche et innovation ;
- Analyser les procédures d'instruction du programme, notamment sur l'axe 1 et sur les points suivants : présentation des attentes aux porteurs de projets, processus d'instruction, intégration des services métiers, expertise et valeur ajoutée de cette expertise ;
- Envisager quelle pourrait être la programmation à l'avenir sur l'axe 1 ;
- Accompagner le partenariat pour programmer au mieux l'axe 1 et proposer des outils opérationnels d'aide à l'instruction des projets de l'axe 1

Il ressort de ce travail, mené par le cabinet Technopolis, plusieurs conclusions assorties de pistes d'actions :

- Le diagnostic sur la recherche et l'innovation dans le territoire de coopération dressé en 2014 est aujourd'hui toujours pertinent et recueille encore l'assentiment des différents partenaires du programme.
- La performance générale du territoire en matière de recherche et d'innovation, ainsi que

la présence d'acteurs majeurs sont confirmées

- La liste des secteurs d'innovation stratégique est confirmée : cette liste est certes longue mais elle correspond aux différents potentiels d'innovation du territoire.
- La pertinence des deux objectifs spécifiques est maintenue : le premier objectif sur les réseaux de coopération est encore nécessaire et permet d'alimenter à terme le deuxième objectif spécifique sur les produits, direction vers laquelle les partenaires souhaitent tendre.
- La programmation sur l'axe 1 est dynamique : les acteurs et les partenaires du programme soulignent la qualité générale des projets soutenus au titre de l'axe 1, leur caractère innovant et la compétence générale des porteurs de projets.

Certains points de la programmation pourraient toutefois être encore améliorés, ce qui amène les gestionnaires et partenaires du programme à envisager, quasiment à mi-parcours de la période de programmation, plusieurs pistes d'action pour la suite de la vie du programme :

- La nécessité pour le programme de mieux identifier le potentiel de projets à programmer sur l'axe 1 d'ici la fin de la période de programmation
- La nécessité de travailler avec les porteurs de projet sur la vulgarisation de leurs projets
- La nécessité pour les porteurs de projets de justifier encore davantage des retombées pour le territoire et de la dimension transfrontalière des projets

Ainsi, plusieurs pistes d'actions ont été identifiées :

- Le renforcement de l'expertise (pour la Suisse avant tout, basé sur une identification précise des besoins territoire par territoire et l'adoption de solutions adaptées à ces besoins)
- Le recensement du vivier des projets potentiels
- Le renforcement des exigences sur la vulgarisation des projets
- La définition plus précise des critères d'analyse et l'introduction d'une notation des

## critères et des projets

- La mise en place d'un appel à projets

Par ailleurs, le Comité de suivi du 23 novembre 2017 a entériné, par dérogation au plan d'évaluation initial, le lancement d'une évaluation pluri-axes. Le plan d'évaluation prévoyait en effet d'évaluer l'axe 2 « Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel ». Cette décision répond à la nécessité d'établir un bilan de la programmation globale à mi-parcours afin d'engager une réflexion sur la seconde partie de la programmation, sur la perspective de l'après 2020 et sur la nécessité de procéder à un examen de performance. Les résultats de cette évaluation sont attendus pour mars 2019.

## 5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES

### a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

En 2017, le programme Interreg France-Suisse n'a pas été soumis à un risque de dégage­ment d'office (DO). En revanche, les règles de calcul pour les années suivantes ont fait l'objet d'interprétations divergentes.

Après échanges avec l'autorité de coordination française (CGET) et afin d'écarter toute incertitude sur ces seuils, il a été décidé d'adresser un courrier à la Commission européenne en avril 2018 en vue d'une confirmation définitive des montants.

Le service Interreg est par ailleurs confronté à un problème de traitement des CSF. Jusqu'au 31 décembre 2017, sur les 8,1M€ de dépenses qui ont été remontées seules 2,5 M€ ont été certifiées (1,3 M€ de FEDER payé). Fin 2019, 10 M€ environ de dépenses totales certifiées devront être présentées à la CE pour éviter le dégage­ment d'office. Fin 2020, ce seuil s'élèvera à 26,5 M€.

Face à ce constat, une analyse interne au service a été réalisée en février afin d'identifier tous les éventuels dysfonctionnements rentrant dans la chaîne de traitement de CSF. Sur cette base, deux rencontres avec la DDFiP, autorité de certification, puis avec le prestataire en charge des CSF ont été organisées afin de mettre en place des améliorations. Au-delà des points d'amélioration de la chaîne de traitement qui ont été identifiés, une question de ressources se pose. Sous les programmes précédents, les chargés de mission projets se consacraient davantage aux CSF à mesure que l'activité d'instruction s'amenuisait et en fonction des échéances de dégage­ment d'office. Une des pistes d'amélioration serait d'arriver à répartir l'effort dans le temps. Au demeurant, il faut être très clair : la charge de travail de l'instruction, d'un programme à l'autre (du 2007-2013 au 2014-2020), a considérablement augmenté : contraintes réglementaires plus nombreuses ; contrôles, audits et évaluations plus nombreuses

**b) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, autrement, cela figurera au point 9.1. Une évaluation afin de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctives prises ou prévues, le cas échéant.**

--

## **6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports annuels et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents.

**7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS  
[ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]**

**8.1. Grands projets**

**Tableau 7: Grands projets**

Projet	CC I	Statut du GP	Investissements totaux	Coûts totaux éligibles	Date de notification/présentation prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Principales réalisations	Date de signature du premier marché de travaux (1)	Observations
--------	------	--------------	------------------------	------------------------	--	--	---	--------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--------------

(1) En cas d'opérations mises en œuvre dans le cadre de structures PPP, la signature du contrat de PPP entre l'organisme public et l'organisme privé [article 102, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].

**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face.**

--

**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme de coopération.**

--

## 8.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

**Tableau 8: Plans d'action communs (PAC)**

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Coûts totaux éligibles	Total du soutien public	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Présentation [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principales réalisations et principaux résultats	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	------------------------	-------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	---------------------------------------	---	--------------	--	---	--------------

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

--

**9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]**

**9.1 Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Axe prioritaire	Axe 1 - RAPPROCHER LES STRUCTURES EN MATIERE D'INNOVATION ET SOUTENIR LES PROJETS INNOVANTS
-----------------	---

--

Axe prioritaire	Axe 2 - PROTEGER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL
-----------------	---

--

Axe prioritaire	Axe 3 - ENCOURAGER LE TRANSPORT DURABLE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	Axe 4 - FAVORISER L'EMPLOI ET ACCOMPAGNER LA MOBILITE DE LA MAIN D'ŒUVRE
-----------------	--

--

Axe prioritaire	Axe 5 - ASSISTANCE TECHNIQUE
-----------------	------------------------------

--

**9.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» dans le programme de coopération et les opérations [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point d), du règlement (UE) n° 1299/2013]**

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures spécifiques en vue de tenir compte des principes définis à l'article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination, comprenant, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension du genre dans le programme de coopération et les opérations

--

**9.3 Développement durable [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1299/2013]**

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte des principes définis à l'article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif au développement durable, y compris, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir le développement durable conformément à cet article

--

#### 9.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Montant calculé du soutien à apporter aux objectifs liés au changement climatique sur la base des données financières cumulées par catégorie d'intervention dans le tableau 7

<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)</b>	<b>Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)</b>
Axe 1	463 184,86	3,56%
Axe 2	1 947 079,85	11,45%
Axe 3	4 099 744,79	16,43%
<b>Total</b>	<b>6 510 009,50</b>	<b>9,88%</b>

--

**9.5 Rôle des partenaires dans la réalisation du programme de coopération [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n°1303/2013 et article 14, paragraphe 4, premier alinéa, point c), du règlement (UE) n° 1299/2013]**

Évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte du rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013, y compris la participation des partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme de coopération

--

**10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) No 1299/2013**

**10.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations;**

--

## **10.2 Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication**

--

**11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) No 1299/2013]**

**11.1. Progrès dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme de coopération**

--

**11.2 Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires de gérer et d'utiliser le FEDER**

--

### 11.3 Contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes (le cas échéant)

Comme indiqué dans le règlement (UE) n° 1299/2013, considérant 19, article 8, paragraphe 3, point d) sur le "Contenu, adoption et modification des programmes de coopération" et l'article 14, paragraphe 4), deuxième alinéa, point c) sur les "Rapports de mise en œuvre", ce programme contribue à la / aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Bien qu'à ce jour, aucun projet n'émane directement de la stratégie macrorégionale de l'UE pour la région alpine (SUERA), Le programme de coopération contribue indirectement à la SUERA dans la mesure où leurs objectifs respectifs convergent.

Au-delà de la convergence vérifiée à travers les indicateurs, un lien effectif est observé entre ces deux programmes à travers d'une part une élue de référence, Conseillère régionale déléguée aux relations franco-suissees et à la solidarité internationale, qui suit Interreg France-Suisse assiste régulièrement aux rencontres de la SUERA, et d'autre part, dans les services de la Région, une chargée de mission ressources européennes.

En effet, les axes 1 et 4 du programme de coopération, dédiés à l'innovation et à l'emploi, contribuent à l'objectif 1 de la stratégie macro alpine qui vise « un accès équitable à l'emploi qui s'appuie sur la forte compétitivité de la Région ».

L'axe 2 du programme de coopération « protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel », par ses objectifs spécifiques 3 « valorisation du patrimoine naturel et touristique » et 4 « restauration des écosystèmes », est à rapprocher de l'objectif 3 de la SUERA qui vise « un cadre environnemental plus inclusif et des solutions énergétiques renouvelables et fiables pour l'avenir ».

L'axe 3 du programme de coopération qui vise à « favoriser le transport durable » contribue par son objectif spécifique 7 « améliorer l'interopérabilité transfrontalière des systèmes ferroviaires » à l'objectif 2 de la SUERA « une accessibilité interne et externe durable ».

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

**Domaine(s) thématique(s) stratégique(s) et action(s), et/ou question horizontale (gouvernance) pour lesquels le programme est pertinent:**

	<b>Domaine thématique stratégique</b>	<b>Action / question horizontale</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.1 - Écosystème d'innovation et de recherche
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.2 - Potentiel économique des secteurs stratégiques
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.3 - Environnement économique et social des opérateurs économiques dans les secteurs stratégiques (dont le marché du travail, l'éducation et la formation)
<input type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.2.1 - Gouvernance
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.1.1 - Intermodalité et interopérabilité du transport de passagers et de marchandises
<input type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.1.2 - Connexion électronique entre les personnes (agenda numérique) et accès aux services publics
<input type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.2.1 - Gouvernance
<input checked="" type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.1 - Ressources naturelles (y compris l'eau et les ressources culturelles)
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.2 - Connectivité écologique
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.3 - Gestion des risques et du changement climatique (notamment par la prévention des risques naturels de grande ampleur)
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.4 - Efficacité énergétique et énergies renouvelables
<input type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.2.1 - Gouvernance

**Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'EUSALP**

**A. Les coordonnateurs macrorégionaux (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?**

Oui  Non

**B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'EUSALP?**

Oui  Non

**C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'EUSALP?**

Oui  Non

Votre programme prévoit-il d'investir dans l'EUSALP à l'avenir? Veuillez préciser (1 phrase spécifique)

**D. Résultats obtenus en rapport avec l'EUSALP(sans objet pour 2016)**

**E. Le programme contribue-t-il à des cibles et des indicateurs spécifiques des actions de l'EUSALP, comme indiqué dans le plan d'action de l'EUSALP? (Veuillez préciser la cible et l'indicateur)**

non

#### **11.4 Progrès réalisés dans la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'innovation sociale**

--

### **13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

## **14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

## Documents

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
Résumé à l'intention des citoyens, année 2017	Résumé à l'intention des citoyens	24 mai 2018			résumé citoyens année 2017	31 mai 2018	nguefore

## Résultats de la dernière validation

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.43	Dans la section «Stratégies macrorégionales et stratégies relatives aux bassins maritimes», si la réponse à la question C est oui, il convient de remplir le champ "Votre programme prévoit-il d'investir..." concernant la stratégie EUSALP
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 1, investment priority: 1b, specific objective: 2, indicator: RES 2, year: 2014 (null < 152,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 1, investment priority: 1b, specific objective: 2, indicator: RES 2, year: 2016 (null < 152,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 1, investment priority: 1b, specific objective: 2, indicator: RES 2, year: 2017 (null < 152,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 3, investment priority: 7c, specific objective: 6, indicator: RES6, year: 2014 (null < 15 573,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 3, investment priority: 7c, specific objective: 6, indicator: RES6, year: 2015 (13 573,00 < 15 573,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 3, investment priority: 7c, specific objective: 6, indicator: RES6, year: 2016 (null < 15 573,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 3, investment priority: 7c, specific objective: 6, indicator: RES6, year: 2017 (14 750,00 < 15 573,00). Please check.

<b>Gravité</b>	<b>Code</b>	<b>Messages</b>
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 3, investment priority: 7d, specific objective: 7, indicator: RES 7, year: 2014 (null < 30 006 432,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 3, investment priority: 7d, specific objective: 7, indicator: RES 7, year: 2016 (null < 30 006 432,00). Please check.
Avertissement	2.48.1	Annual value entered in table 1 is below the baseline value and moving away from the target for priority axis: Axe 3, investment priority: 7d, specific objective: 7, indicator: RES 7, year: 2017 (null < 30 006 432,00). Please check.
Avertissement	2.52.1	In table 2, the annual total value entered is 110,00% of the total target value for "S", priority axis: Axe 3, investment priority: 7d, indicator: REA 6, year: 2017. Please check.
Avertissement	2.52.1	In table 2, the annual total value entered is 166,67% of the total target value for "S", priority axis: Axe 4, investment priority: 8c, indicator: REA 8, year: 2017. Please check.
Avertissement	2.52.1	In table 2, the annual total value entered is 200,00% of the total target value for "S", priority axis: Axe 1, investment priority: 1a, indicator: CO41, year: 2015. Please check.
Avertissement	2.52.1	In table 2, the annual total value entered is 200,00% of the total target value for "S", priority axis: Axe 4, investment priority: 8c, indicator: REA 8, year: 2016. Please check.
Avertissement	2.52.1	In table 2, the annual total value entered is 200,00% of the total target value for "S", priority axis: Axe 5, investment priority: -, indicator: REA12, year: 2016. Please check.
Avertissement	2.52.1	In table 2, the annual total value entered is 200,00% of the total target value for "S", priority axis: Axe 5, investment priority: -, indicator: REA12, year: 2017. Please check.
Avertissement	2.52.1	In table 2, the annual total value entered is 228,57% of the total target value for "S", priority axis: Axe 1, investment priority: 1a,

Gravité	Code	Messages
		indicator: CO41, year: 2017. Please check.
Avertissement	2.52.1	In table 2, the annual total value entered is 821,43% of the total target value for "S", priority axis: Axe 1, investment priority: 1a, indicator: CO41, year: 2016. Please check.